

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 02/02/2023
Date d'affichage : 14/03/2022

L'an deux mil vingt trois, le neuf mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, Mme Aurélie

BLONDEL.

Étaient absents non excusés : Mme Sandrine HUSSON.

Procurations : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 16

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Sécurisation des entrées de ville : approbation du projet et plan de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet relatif à la sécurisation des entrées de ville : Route de Bernay, Route d'Orbec et Route de Drucourt (RD 138, RD 145 et RD 22).

Considérant la vitesse excessive des véhicules qui circulent sur la RD 138 et la RD 145, il convient d'installer deux feux dits récompenses afin de faire respecter les limitations de vitesse.

Ces feux pourront être installés **uniquement en agglomération** et à condition qu'ils ne se trouvent pas à proximité d'un passage piéton, d'une intersection ou d'un panneau d'entrée d'agglomération.

Considérant la présence d'établissements scolaires, l'installation des feux récompenses sera renforcée par l'installation de 2 radars pédagogiques mobiles (RD 138 et RD 22).

Le coût de ce projet est estimé à 12 563 euros hors taxes (15 075, 60€ T.T.C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (par 18 Voix Pour) :

- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de Police du Conseil Départemental de l'Eure ou toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier.
- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Feux récompenses	9 205 €	Département (50%)	6 281 €
Radars pédagogiques	3 358 €	Autofinancement	6 282 €
Total	12 563 €	Total	12 563 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette opération.
- les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 14/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

